



VILLE DE SAINTE-ADELE

INVITATION AUX PERSONNES INTERESSEES AYANT DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION REFERENDAIRE

SECOND PROJET DE REGLEMENT 1200-2012-Z-22 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 1200-2012-Z

AVIS PUBLIC EST DONNE DE CE QUI SUIT:

Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement 1200-2012-Z-22 modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z sont invitées à présenter une demande **à cet effet au plus tard le 4 janvier 2018 à 16h15.**

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 7 décembre 2017, sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté, le 18 décembre 2017, un second projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'ajouter l'usage habitation unifamiliale, à la première colonne de la grille et normes de la zone TM-003 (zone concernée – boul. de Sainte-adèle entre Mont-Loup-Garou et la rue du Hameau).

LES ZONES CONTIGUES SONT : CO-009, CP-004, RA-001, RP-001, RP-005, RP-006, RP-007, TM-002, TM-004.

DEMANDE D'APPROBATION REFERENDAIRE

Le projet de règlement 1200-2012-Z-22 peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées sur des **zones concernées et contiguës identifiées** afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CONDITIONS DE VALIDITE D'UNE DEMANDE :

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Service du greffe au plus tard le **4 janvier 2018 à 16h15.**
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNE INTERESSEES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, 1381, boulevard de Sainte-Adèle aux heures habituelles de bureau.

ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

COPIE DU SECOND PROJET DE REGLEMENT :

Une copie du projet de règlement ainsi que la délimitation des zones concernées et contiguës sont disponibles pour consultation dans la section « *publications* » du site Internet de la Ville ou aux heures normales de bureau du Service du greffe.

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 27 décembre 2017.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA